

Image not found or type unknown



Téléphone mobile personnel

Par **RegTheMegaBOSS**, le **18/10/2010** à **12:34**

Bonjour,
Certaines personnes utilisent leur téléphone mobile personnel à des fins professionnelles : pour appeler et être appelé. Est-il donc possible d'imputer la facture de téléphone à l'employeur dès lors que le temps passé dépasse x% du forfait ? Comment doit-on le justifier sur notre note de frais ?
Merci de vos réponses